

**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 24 AVRIL 2025 A 19H00**

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 avril à 19h00, le conseil municipal de la Commune de Lullin, dûment convoqué, le 18 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEGENEVE Alain, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Nombre de votants : 13 dont 1 pouvoir

Présents : DEGENEVE Alain, FROSSARD Nicolas, DEGENEVE Jean-Pierre, VUATTOUX Rémy, BOINNARD Elise, COLLOUD Grégory, GOUSSARD Jean-Claude, GUERINEAU Maxime, MACHAL Lukasz, MERMET-BOUVIER Solange, MOREL-CHEVILLET Claude, PERRIN Dorothee.

Absents excusés : SONGIS-WOJCIK Karine (pouvoir à DEGENEVE Jean-Pierre).

Monsieur GOUSSARD Jean-Claude a été nommé secrétaire de séance.

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 27 MARS 2025.
ADOPTION A L'UNANIMITE DE L'ORDRE DU JOUR.

**DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : EQUILIBRE
DES CHAPITRES 021 ET 023**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux révisions de crédits ci-après :

Décision modificative n°1 :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION D'INVESTISSEMENT		
R 021/021 – Virement de la section de fonctionnement		1.000,00 €
D 2156/21 – Matériel spécifique d'exploitation		1.000,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte les virements de crédits présentés.

POSITIONNEMENT SUR L'AVENIR DU GARAGE DU PRESBYTERE

Suite à la libération d'un garage, propriété de la commune et situé au chef-lieu sur la parcelle cadastrée A 1622, anciennement loué par l'entreprise MAJOLA, la commune a reçu deux demandes de locations.

Monsieur le Maire propose l'attribution du garage selon l'antériorité de la demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la location du garage communal au bénéfice de M. et Mme PICCOT Joël et Patricia et fixe le loyer à hauteur de 80,00€ mensuels.

DEMANDE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT – DIRECTION CULTURE PATRIMOINE POUR LA RENOVATION DE LA CROIX DU CIMETIERE

Monsieur le Maire indique que compte-tenu de l'état de vétusté de la croix du cimetière, il est prévu de procéder à sa restauration. Le coût global de l'opération s'élève à 7.578,33 € HT, l'utilisation des anciennes pierres ayant réduit le devis de 3.000,00 €. Il est proposé de solliciter un soutien financier du département dans le cadre de la politique départementale culture et patrimoine, à hauteur de 30 % pour ce projet, soit 2.273,50 €.

Le Conseil Municipal, après l'exposé du Maire approuve la demande de subvention à effectuer auprès du conseil départemental.

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – PROPOSITION DE SERVICE DE RESTAURATION RAPIDE POUR LA SAISON ESTIVALE A TRES-LE-MONT

Monsieur le Maire fait lecture d'un mail formulé par Mme DEGENEVE Isaline en tant que gérante de l'entreprise *Aux petits délices d'Isa*, un service de traiteur basé à Lullin, par lequel elle sollicite la mise à disposition d'un emplacement communal pour proposer un service de restauration rapide sur l'alpage de Très-le-Mont durant la saison estivale. Elle sollicite un emplacement temporaire (type food truck ou stand), principalement pour les mois de juillet et août. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **accepte** la mise à disposition d'un emplacement temporaire à Mme DEGENEVE Isaline pour la mise en place d'un service de restauration rapide pour la saison estivale 2025 sur l'alpage de Très-le-Mont.

RETROCESSION DES PARTIES COMMUNES DU CLOS DES CHARTREUX

Tel que prévu initialement dans le règlement de lotissement du clos des Chartreux, une rétrocession des parties communes dans le domaine communal est à opérer. Monsieur le Maire propose une acquisition à l'euro symbolique, avec partage des frais de géomètre et de notaires éventuels entre l'association et la commune. Cette proposition est validée à l'unanimité.

DISPOSITIF REGIONAL – ATTRIBUTION GRATUITE DE BARNUMS POUR LES ASSOCIATIONS LOCALES

Monsieur le Maire informe d'un nouveau dispositif mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, destiné à soutenir la vie associative dans les petites communes (moins de 2 000 habitants). Ce dispositif permet d'obtenir gratuitement un barnum (3m x 3m), à destination exclusive des associations locales. Ce matériel est mis à disposition par la Région, à titre gracieux. Le Conseil Municipal, après l'exposé du Maire, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter l'attribution gratuite d'un barnum.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION D2025005 POUR ACTER LA VENTE D'UNE CAVE DE L'ANCIENNE GENDARMERIE A LA CCHC A L'EURO SYMBOLIQUE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° D2025005 par laquelle le Conseil Municipal a accepté l'échange d'une cave appartenant à la commune avec une cave appartenant à la CCHC du bâtiment situé 355 route du Brevon à Lullin, parcelle cadastrée A 3135), à titre gratuit, en vue de l'extension de la maison de santé pluri-professionnelle. Il conviendrait en réalité de céder la cave appartenant à la commune à l'euro symbolique à la CCHC.

Le projet d'extension est entièrement financé par la CCHC et les potentiels financements de l'État, du Département de la Haute Savoie et de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la vente à l'euro symbolique de la cave.

QUESTIONS DIVERSES

- **Installation d'un défibrillateur** : actuellement un seul défibrillateur est à disposition du public, à savoir celui situé au niveau de la maison de santé pluriprofessionnelle, 355 route de Brevon. Celui qui était à la pharmacie n'existe plus. Il apparaît nécessaire de s'équiper d'un défibrillateur disponible dans le chef-lieu. Un devis est proposé pour un montant de 1.755,00€ hors taxe. Il est proposé de l'installer sur la façade de l'agence postale afin qu'il ait une position centrale. Le Conseil Municipal valide ce projet.
- **Maintenance pour les équipements des aires de jeux** : à prévoir, devis à venir.
- **Problèmes d'écoulement des eaux pluviales à La Sciaux** : voir avec les services techniques.
- **Inauguration four communal de La Sciaux** : le samedi 3 mai à 11h00.
- **Terrains de pétanque** : demande de certains élus pour que les travaux soient rapidement terminés.
- **Devis aire de jeux** : en cours de réflexion.
- **Garderie/Cantine** : certaines difficultés d'encadrement rapportées par la directrice de l'école. Aucun parent d'élève n'a fait remonter de remarques auprès de la mairie. Il est proposé un stage d'un mois à l'agent auprès du centre de loisirs de Bellevaux afin de lui permettre de progresser dans l'acquisition de bonnes pratiques.

***PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PREVUE
LE 22/05/2025***

Le Maire,
Alain DEGENEVE



Le Secrétaire de séance,
Jean-Claude GOUSSARD